



Fonds d'obligations gouvernementales pour un passif à court terme (ISL)

Fonds d'obligations gouvernementales pour un passif à court terme Gestion d'actifs Manuvie

31 décembre 2016

Gestion d'actifs Manuvie limitée

Gestionnaire principal : Claude Turcot

Style de placement :

IGP

Objectif de placement : Générer des rendements correspondant étroitement à ceux de l'indice de référence obligatoire provincial pour un passif à court terme d'ISL en investissant surtout dans des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens émis et garantis par des gouvernements provinciaux.

Date de la dernière rencontre : T1 2016

Date prévue de la prochaine rencontre : T1 2017

Note actuelle : EN RÈGLE

Rendement annuel du fonds (%)

	2012	2013	2014	2015	2016	5 ans
Fonds d'obligations gouvernementales pour un passif à court terme (ISL)	s. o.	s. o.	9,00	3,98	1,43	s. o.
Indice de référence obligatoire provincial pour un passif à court terme d'ISL	s. o.	s. o.	9,07	4,07	1,44	s. o.
Valeur ajoutée (+) / perte (-)	s. o.	s. o.	-0,07	-0,09	-0,01	s. o.
Classement selon les quartiles ⁽¹⁾	s. o.	s. o.	1 ^{er}	1 ^{er}	4 ^e	s. o.

Analyse du rendement à court terme

- Le Fonds a enregistré un rendement conforme à celui de son indice de référence en 2016 et se classe dans le quatrième quartile dans la catégorie des fonds d'obligations canadiennes à court terme. Étant donné que l'objectif du Fonds est de reproduire l'indice de référence, son rendement par rapport à l'indice ne constitue pas la mesure de succès la plus pertinente pour le Fonds.
- Le Fonds a enregistré un rendement qui suit étroitement celui de son indice de référence, respectant ainsi son objectif établi.

Analyse du rendement à long terme

- Le Fonds a enregistré des rendements comparables à ceux de son indice de référence sur les trois dernières années. Ces résultats sont conformes aux attentes. Il n'y a aucune préoccupation à l'égard du Fonds.

Événements importants au sein de la société

Événements survenus au sein de la société

- En septembre 2014, la Société Financière Manuvie a annoncé l'acquisition des activités canadiennes de Standard Life plc. Cette transaction a été conclue le 30 janvier 2015 et la société fait maintenant partie de Manuvie.

Événements propres au Fonds

- En décembre 2015, Gestion d'actifs Manuvie (« GAM ») a annoncé que des modifications allaient être apportées aux indices de référence des Fonds liés à la solution de placements axés sur le passif de Gestion d'actifs Manuvie. À compter du 15 janvier 2016, les indices de référence personnalisés tiendront compte de la nouvelle table de mortalité (CPM2014) établie par le Conseil des normes actuarielles pour l'Institut canadien des actuaires (ICA). L'utilisation de la nouvelle table de mortalité aura comme conséquence d'allonger les durées financières des indices des fonds.

Commentaire du SGP

- Le Fonds permet aux caisses de retraite canadiennes qui devront satisfaire à des obligations financières à court terme de réduire les risques liés aux taux d'intérêt tout en assumant des risques de crédit provincial de façon à obtenir des rendements supérieurs à long terme. Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds reproduira aussi fidèlement que possible les caractéristiques de son indice de référence qui représente un portefeuille théorique de titres à revenu fixe fondé sur une structure cible des flux de trésorerie d'un régime de retraite canadien type dont les participants sont tous retraités.
- Ayant exercé un contrôle diligent, nous croyons que le gestionnaire est demeuré fidèle à la philosophie de placement et au style de gestion établis.
- Le Fonds a enregistré des rendements semblables à ceux de son indice de référence, ce qui est conforme aux attentes.
- Nous n'avons pas d'inquiétudes concernant les changements apportés à l'indice de référence personnalisé du Fonds qui est élaboré selon des méthodes exclusives qui tiennent compte des données démographiques sous-jacentes, des taux de mortalité et des structures cibles des flux de trésorerie. Étant donné que la nouvelle table de mortalité sera également prise en compte pour l'évaluation du passif du régime, entraînant un allongement semblable de la durée financière, il n'est pas nécessaire de revoir la répartition de l'actif du régime entre les fonds à la suite de ces modifications.

Conclusion :

- Étant donné que le Fonds a enregistré des rendements conformes à ceux de son indice de référence, nous maintenons la note « En règle ».

⁽¹⁾ Le classement selon les quartiles est établi en fonction du rendement du fonds sous-jacent.

Manuvie met la présente fiche d'évaluation à votre disposition afin de vous aider à gérer votre régime de retraite.

Manuvie ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, explicite ou tacite, quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements. Bien que Manuvie ait pris toutes les mesures raisonnables pour fournir des opinions professionnelles et des renseignements exacts fondés sur des sources fiables*, elle se réserve le droit de corriger toute erreur ou omission.

Les opinions exprimées par Manuvie dans cette fiche d'évaluation ne représentent pas le seul facteur à prendre en considération au moment de prendre des décisions ayant trait à votre portefeuille de placements. Manuvie n'est pas responsable du résultat des décisions prises en fonction des renseignements et des opinions présentés dans cette fiche.

* Les sources peuvent comprendre, sans s'y limiter, Mercer MPA, Morningstar, Principia et Thomson Baseline.

Tous droits réservés. © 2016 La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers